



El-Khomri : vos droits passés au KARCHER

*Le 9 mars, la CGT OTIS appelle tous les salariés
à participer au rassemblement à 11h30, Place
Jeanne d'Arc, Toulouse.*

La réforme du code du travail comporte 3 axes de régressions majeures



- Inversion de la hiérarchie des normes : un accord d'entreprise pourrait être moins favorable aux salariés que le droit du travail ou la convention collective
- Egalité des salariés remise en cause puisque chaque entreprise pourrait mettre en place sa propre « loi du travail »
- Chantage à l'emploi et pression sur les représentants du personnel

La CGT propose 3 axes pour construire le code du travail du 21^{ème} siècle



- Maintenir la hiérarchie des normes et constitutionnaliser le principe de faveur
- Rétablir une négociation collective porteuse de progrès social
- Intégrer des droits nouveaux

La CGT propose de faire évoluer le code du travail



- Pour offrir de nouveaux droits aux salariés et pas en supprimer
- Pour prendre en compte les enjeux liés aux nouvelles technologies d'information
- Pour exiger un niveau élevé de droits et de garanties pour les salariés
- Pour exiger des droits liés au salarié et plus à son contrat de travail : droits progressifs, cumulables, transférables et opposables.

<http://otis.reference-syndicale.fr/>

